



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/MP.PP/WG.1/2008/4
31 janvier 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
L'ACCÈS À L'INFORMATION, LA PARTICIPATION
DU PUBLIC AU PROCESSUS DÉCISIONNEL
ET L'ACCÈS À LA JUSTICE EN MATIÈRE
D'ENVIRONNEMENT**

Groupe de travail des Parties

Neuvième réunion

Genève, 13-15 février 2008

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

OUTILS D'INFORMATION ÉLECTRONIQUES

**RAPPORT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE SUR LES OUTILS D'INFORMATION
ÉLECTRONIQUES SUR SA SIXIÈME RÉUNION¹**

Rapport établi par l'Équipe spéciale

1. L'Équipe spéciale sur les outils d'information électroniques, créée par la Réunion des Parties, a tenu sa sixième réunion à Genève les 13 et 14 décembre 2007.
2. La réunion a rassemblé des experts désignés par les Gouvernements des pays ci après: Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Espagne, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Kirghizistan, Malte, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie et Tadjikistan ainsi que par la Commission européenne (CE).
3. Étaient représentés la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le secrétariat de la Convention

¹ Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus pour des raisons techniques.

de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP). La CEE était représentée par quatre de ses divisions: la Division de la coopération et de l'intégration économiques; la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire; la Division des transports; et la Division du commerce et du bois.

4. Les organisations non gouvernementales internationales et les organisations régionales ci-après étaient représentées: Réseau des ONG² de défense de l'environnement dans le Caucase (CENN), ECO-Forum européen, Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC), Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (CRE) et GLOBE-Europe.

5. Les centres Aarhus ci-après étaient représentés: Centre d'information sur la Convention d'Aarhus (Kirghizistan) et le Centre Aarhus de la Géorgie.

6. Les organisations non gouvernementales nationales et organisations scientifiques ci-après étaient représentées dans le cadre de l'ECO-Forum européen: An Taisce (Irlande), Association pour le développement humain durable (Arménie), Azerbaïdjan Greens Movement (Azerbaïdjan), BlueLink Information Network (Bulgarie), CARNet (Kirghizistan), Société hellénique pour la préservation de l'environnement et du patrimoine culturel (Grèce) et Union écologique de l'Oural (Fédération de Russie).

7. Les organisme de recherche et organisation commerciale ci-après étaient représentés: Institut d'État des relations internationales de Moscou (Fédération de Russie) et Forum WiMAX (Fédération de Russie).

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. Le Président de l'Équipe spéciale, M. Chris Jarvis (Royaume-Uni), a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux participants.

9. Compte tenu de son mandat, l'Équipe spéciale a adopté l'ordre du jour suivant:

- a) Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
- b) Évolution aux niveaux mondial, régional et national et mécanismes liés à la décision II/3;
- c) Suivi de l'application de la décision II/3 de la Réunion des Parties;
- d) Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus;
- e) Renforcement des capacités;
- f) Activités futures envisageables concernant les outils d'information électroniques, dans le cadre du programme de travail établi au titre de la Convention pour la période triennale 2009-2011;

² Organisations non gouvernementales.

- g) Questions diverses;
- h) Adoption du rapport et clôture de la réunion.

II. ÉVOLUTION AUX NIVEAUX MONDIAL, RÉGIONAL ET NATIONAL ET MÉCANISMES LIÉS À LA DÉCISION II/3

10. Les débats et l'échange d'informations au titre du point de l'ordre du jour sur l'évolution aux niveaux mondial, régional et national et les mécanismes liés à la décision II/3 ont essentiellement pris la forme d'une miniconférence intitulée «Action 21 et la société de l'information: évaluer les progrès s'agissant de combler la fracture numérique et de permettre l'accès aux informations sur l'environnement et aux TIC³ en vue du développement durable dans la région de la CEE». Le Président a invité M. Charles Geiger, Conseiller spécial du secrétariat de la CNUCED pour la Commission de la science et de la technique au service du développement et ancien Directeur exécutif de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), à présider cette miniconférence.

11. M. Geiger a signalé que le Conseil économique et social de l'ONU avait adopté la résolution 2006/46 sur la «Mise en œuvre des textes issus du SMSI et le réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement», résolution assignant à la Commission de la science et de la technique le rôle de centre de coordination pour le suivi du SMSI à l'échelle du système. À partir du Plan d'action de Genève, les participants au SMSI avaient adopté 11 grandes orientations, y compris les orientations C1 (Rôle des instances publiques chargées de la gouvernance et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement), C3 (Accès à l'information et au savoir) et C7 (Applications TIC), cette dernière concernant en particulier l'administration en ligne et la cyberécologie, orientations qui présentaient un intérêt particulier pour l'application de la Convention d'Aarhus⁴. M. Geiger a ensuite fait observer qu'il existait des liens évidents entre le processus relevant du SMSI et le principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. La concrétisation des résultats du SMSI n'avait pas été confiée à un organisme unique et reposait au contraire sur une approche multipartite. La mise en œuvre des grandes orientations était un nouveau processus au sein des Nations Unies et la Commission de la science et de la technique au service du développement devrait envisager les moyens de concilier à l'avenir l'efficacité de la mise en œuvre avec les objectifs du développement durable et de la démocratie environnementale.

12. La première séance de la miniconférence a porté sur les comparaisons régionales et sur le renforcement des capacités. M^{me} Larissa Kapitsa, professeur d'économie internationale à l'Institut d'État des relations internationales de Moscou, a donné un aperçu de l'évolution de la société de l'information dans la région de la CEE. Entre 2001 et 2005, les pays de la région avaient élargi l'accès numérique dans toutes les sous-régions mais l'écart relatif entre les pays les plus avancés et les pays retardataires n'avait pratiquement pas changé. Ainsi, à quelques exceptions près, la région de la CEE dans son ensemble n'était pas parvenue à combler

³ Technologies de l'information et de la communication.

⁴ Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

la fracture numérique. Les pays à économie développée continuaient d'étendre l'accès à Internet par le réseau fixe à large bande, tandis que les pays à économie en transition s'appuyaient essentiellement sur la téléphonie mobile comme mode d'accès en raison des contraintes en matière de coûts et d'infrastructures. Cette tendance donnait à penser que la fracture numérique persisterait dans la région paneuropéenne. Il était possible de trouver des moyens d'action pour accélérer les progrès dans les pays à la traîne mais ces moyens devaient être fondés sur une bonne compréhension des contraintes politiques et culturelles freinant le développement. M^{me} Kapitsa a recommandé que la CEE fournisse une assistance technique en vue du développement des services d'administration en ligne dans les États à économie en transition pour vaincre la réticence de responsables qui étaient hostiles au développement des TIC.

13. Le Président de l'Équipe spéciale a communiqué les principaux résultats de l'enquête entreprise par cet organe à la fin de 2006 et au début de 2007 sur l'application de la décision II/3 par les Parties à la Convention. Bien que les pratiques en matière de communication d'informations sur l'environnement via Internet se soient améliorées dans l'ensemble de la région, en particulier quand les informations étaient produites et divulguées annuellement ou en une seule fois, l'enquête a révélé que l'application des outils électroniques permettant une communication interactive entre les gouvernements et le public n'avait pas autant progressé. Parmi les éléments spécifiques freinant la participation du public à la prise de décisions environnementales dans le cadre de processus d'autorisations ou de licences, et la publication d'observations par des tiers, il y avait lieu de mentionner les décisions qui nécessitaient un volume d'informations plus important ou devaient être prises dans de brefs délais, ce qui limitait les possibilités d'intervention du public. La méconnaissance des possibilités de participation a également été citée au nombre des causes de la faible participation du public, même lorsque des outils électroniques avaient été mis en place pour faciliter cette participation. Le Président a noté que toute la région souffrait d'un manque de formation à l'utilisation de l'accès en ligne et des outils de participation.

14. M^{me} Michiko Enomoto (CEE, Division de la coopération et de l'intégration économiques) a fait rapport sur les activités régionales de renforcement des capacités en vue de l'élaboration de politiques sur les TIC en Asie centrale. Le Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale (SPECA), par le biais de son groupe de travail sur les TIC au service du développement, a appuyé la diffusion des TIC dans les sept pays suivants: Afghanistan, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan. Un guide centré sur les questions juridiques et destiné aux responsables dans le domaine des TIC avait été publié en 2007. Dans le cadre du projet sur l'accès aux réseaux de connaissances via des points d'accès aux TIC pour les communautés défavorisées, projet financé par le Compte des Nations Unies pour le développement, la CEE et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) préparaient actuellement un examen régional des points d'accès aux TIC en Asie centrale. D'autres activités de renforcement des capacités étaient en cours de préparation dans la sous-région pour la période 2008-2009.

15. Au cours de la deuxième séance sur le thème «Rendre accessible l'information sur l'environnement: collaboration, travail en réseau et partenariats sur les mécanismes d'échange d'informations», M. Michael Stanley-Jones (CEE, Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire) a passé en revue les améliorations récentes apportées au mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus aux fins de la démocratie environnementale. Ces améliorations visaient à rendre l'information plus accessible en facilitant le mode de

navigation. Le deuxième objectif consistait à augmenter l'interactivité et la participation des Parties et des autres partenaires intervenant dans le mécanisme d'échange d'informations. La participation au mécanisme et la convivialité de celui-ci étaient considérées comme des indicateurs clefs de la réussite du projet.

16. M. Martin Magold (CEE, Division des transports) a fait un exposé intitulé «Les transports, la santé et l'environnement: leçons tirées de l'échange d'informations dans le cadre du PPE-TSE⁵ projet conjoint de la CEE et du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé». Lors de la conception du PPE-TSE, il avait été clairement décidé d'automatiser autant que possible la maintenance du site, Web du Programme. Cela avait nécessité, au moment de la mise en place du site, des investissements relativement importants dans des applications des technologies de l'information et l'élaboration de protocoles d'entrée et de validation des données en vue de leur inclusion dans le mécanisme d'échange d'informations. Cette approche avait permis de limiter les frais de fonctionnement. Bien que les responsables d'Europe centrale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) soient un public cible du Programme, la plupart des documents publiés sur le site Web étaient en anglais. La création de ressources multilingues, en particulier en russe, avait donc été jugée prioritaire pour le développement futur du Programme.

17. M. Bernard Combes (UNESCO) a présenté les portails Web du programme de l'UNESCO pour l'éducation en vue du développement durable et des bonnes pratiques de la CEE en matière d'éducation en vue du développement durable. À l'issue d'un récent contrôle Web du portail de l'UNESCO, il avait été recommandé d'en renforcer l'interactivité et l'aspect multimédias; il avait également été constaté que les fréquentes mises à jour des informations diffusées et des pages Web avaient pour effet de fidéliser les utilisateurs.

18. M. Osmany Pereira Gonzalez (PNUE) a fait rapport sur le type de gestion choisi pour développer le mécanisme d'échange d'informations de la Convention de Stockholm. Le mécanisme dont la mise en place s'effectuerait sur une période de dix ans, comprendrait un site Web interactif, une base de données sur les points de contact, un système de gestion des documents, un système de suivi de la correspondance et des sous-portails Web privés destinés à certains groupes d'utilisateurs. M. Pereira Gonzalez a mis l'accent sur l'importance du capital humain dans le contexte du système de développement du mécanisme du système de suivi de la correspondance et des sous-portails Web privés.

19. M^{me} Jyoti Mathur-Fillipp (PNUE) a présenté le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques créé en application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Les Parties au Protocole étaient tenues de mettre certaines informations spécifiées dans le Protocole à la disposition du Centre d'échange, auquel 120 pays participaient actuellement. La conception de modules de formation en ligne et l'organisation d'ateliers de formation pratique avaient été considérées comme des moyens utiles de renforcer les capacités au niveau des points nodaux nationaux et des conseillers régionaux.

⁵ Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement.

20. M^{me} Nana Janashia (CENN) a évoqué les initiatives de création de réseaux électroniques prises par le CENN et les centres Aarhus du Caucase et souligné l'utilité de ces réseaux s'agissant de la promotion de la participation du public au mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus et de la compréhension de la Convention. Le CENN gérait huit listes de diffusion électronique permettant de desservir une base régionale de 14 000 abonnés, ainsi que des listes spécifiques axées sur les responsables politiques et les médias. Un condensé hebdomadaire d'information bilingue (en anglais et en russe) et un bulletin mensuel contenant des nouvelles sur l'environnement étaient distribués aux abonnés. Possédant des antennes dans cinq pays de la région, le CENN s'appuyait sur des partenariats avec des ONG et avec des entités des secteurs public et privé du sud du Caucase, et coopérait notamment avec les centres d'information du public sur l'environnement, créés dans le cadre de la Convention d'Aarhus et soutenus par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

21. La troisième séance de la miniconférence, intitulée «Cyberécologie, commerce électronique et cyberdémocratie en Europe», a porté sur la question de savoir comment des initiatives clefs pour la fourniture au public européen de services d'information sur l'environnement pouvaient contribuer à la protection de l'environnement et au développement durable.

22. M^{me} Meropi Paneli (Commission européenne) a donné un aperçu de la Directive 2007/2/CE établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE) et du système de partage d'informations sur l'environnement, visant à créer, pour les responsables politiques et les citoyens européens, un système d'information sur l'environnement qui soit durable, intégré, d'usage courant et doté de fonctions multiples partagées. Elle a mentionné la capacité limitée de transformer rapidement les données sur l'environnement en informations présentant un intérêt pour la politique à suivre, comme l'un des défis majeurs à relever par l'Union européenne (UE). La directive INSPIRE avait fixé des règles générales en vue de la mise en place d'une infrastructure d'information géographique en Europe. Le système de partage d'informations sur l'environnement reposerait sur des infrastructures d'information géographique établies et gérées par les États membres de l'UE et couvrirait 34 thèmes de données géographiques. M^{me} Paneli a proposé d'approfondir la coopération entre l'Équipe spéciale et la Direction générale de l'environnement (DG Environnement) et ses organismes partenaires en ce qui concerne l'établissement de règles aux fins de l'application de la directive INSPIRE.

23. M^{me} Michaela Dombrovská (Agence tchèque d'information sur l'environnement) a abordé la question du système de partage d'informations sur l'environnement sous l'angle national. Elle a souligné que la concrétisation d'un système de partage d'informations ne nécessitait pas l'achèvement d'un système englobant toute l'Europe, mais pouvait se faire avec les pays frontaliers d'un pays donné.

24. M. Jean Kubler (CEE, Division du commerce et du bois) a présenté les travaux de la CEE dans le domaine du commerce électronique et l'expérience du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) s'agissant de l'utilisation des TIC. Il a insisté sur le fait qu'il était essentiel d'aligner la stratégie, la gestion, l'organisation, la culture et la technologie de l'entreprise pour une mise en œuvre efficace du commerce électronique. Les TIC n'étaient un outil puissant que si elles servaient à appuyer des stratégies efficaces.

25. M. Geoffrey Hamilton (CEE, Division de la coopération et de l'intégration économiques) a fait part des efforts menés par la CEE pour favoriser les partenariats public-privé (PPP) en vue du développement durable. À l'heure actuelle, le développement durable et la participation du public n'étaient pas des priorités dans la formation des PPP. La CEE avait récemment élaboré des lignes directrices sur la promotion d'une bonne gestion au sein de ces partenariats, fondées sur les principes de la Convention d'Aarhus. Ces lignes directrices visaient à encourager la communication d'informations, la consultation du public et la participation d'auditeurs indépendants pour contrôler que l'intérêt du public était bien pris en compte dans les PPP. La création d'un portail pour mettre en évidence les bonnes pratiques en matière de participation du public par la présentation d'études de cas de PPP pourrait renforcer la prise de conscience de la valeur du développement durable parmi ceux qui investissent dans ce type de partenariats.

26. M. Jeremy Wates (CEE, Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire) a conclu la séance par une présentation sur «La cyberdémocratie et la quête de la durabilité de l'environnement». Il a attiré l'attention sur les avantages et coûts écologiques des TIC, et a expliqué comment la cyberdémocratie et l'accès à l'information pouvaient contribuer, à terme, à la mise en place durable de la société de l'information.

27. Dans ses remarques finales, M. Geiger a dit que la CEE pouvait jouer le rôle de catalyseur en partant des ressources techniques pour lancer un dialogue sur les orientations et jeter un pont entre les dimensions techniques de la société de l'information et les dimensions politiques ou stratégiques. Puisque la CEE était chargée d'un vaste mandat couvrant le développement économique et l'intégration régionale, elle pouvait promouvoir une approche transsectorielle et intégrée des aspects multiples et variés des politiques concernant la société de l'information, dans des domaines comme l'environnement, le transport ou le commerce. Ces activités pourraient comprendre la définition de bonnes pratiques et la comparaison d'un pays à l'autre entre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans les politiques relatives aux TIC. Un tel travail de base était nécessaire à l'élaboration de lignes directrices sur la manière de combler la fracture numérique et d'encourager les économies fondées sur le savoir. Concrètement, il pourrait s'agir notamment de:

- a) Créer un forum où se tiendrait un dialogue sur les orientations entre des pays se trouvant à des stades différents du développement numérique;
- b) Continuer d'intégrer et de développer les aspects relatifs aux TIC dans les travaux des différents comités sectoriels;
- c) Définir des programmes d'assistance technique précis et ciblés;
- d) Renforcer et développer les modalités de partenariat avec les autres organisations, les entreprises et la société civile.

28. M. Geiger a conclu que la CEE était exceptionnellement bien placée pour tirer des leçons en matière de politique à partir de l'expérience des pays les plus avancés en TIC, et qu'elle était en même temps capable d'instaurer un dialogue sur les orientations entre des pays se trouvant à des stades très différents du développement numérique.

29. Après la clôture de la miniconférence, les membres de l'Équipe spéciale ont échangé des informations supplémentaires sur la promotion des bonnes pratiques en matière d'utilisation des outils électroniques pour accroître l'accès du public aux informations sur l'environnement. Le Président a présenté des informations sur la planification environnementale virtuelle⁶, projet entrepris par l'Agence pour l'environnement de l'Angleterre et du pays de Galles afin de faciliter l'accès du public aux informations relatives à l'environnement. Ce projet visait à mettre à la disposition du public un outil de visualisation tridimensionnelle en ligne, s'appuyant sur les cartes géographiques de Google, et permettait au public d'exécuter des modèles environnementaux en fonction de divers scénarios de décision. Il avait été testé par le biais de consultations avec le public sur la mise en place de moyens de protection contre les inondations.

30. Le représentant de BlueLink a rendu compte à l'Équipe spéciale du Forum sur les meilleures pratiques, organisé le 12 novembre 2007 lors du deuxième Forum sur la gouvernance d'Internet, à Rio de Janeiro (Brésil), par l'Association pour des communications progressives, le Conseil de l'Europe et la CEE. Les participants au Forum avaient présenté la Convention d'Aarhus comme exemple des bonnes pratiques en matière de participation du public à la prise de décisions sur l'environnement. L'Association pour des communications progressives et le Conseil de l'Europe s'étaient engagés lors du Forum à étudier la conception d'un mécanisme autorégulateur permettant aux États d'encourager la participation du public à la gouvernance d'Internet.

31. L'Équipe spéciale a jugé que la miniconférence tenue au cours de la réunion, en particulier la séance sur les mécanismes d'échange d'informations, avait été très utile s'agissant de dresser un tableau plus complet et de promouvoir les synergies, et a recommandé que l'on organise à l'avenir des activités similaires.

III. SUIVI DE L'APPLICATION DE LA DÉCISION II/3 DE LA RÉUNION DES PARTIES

32. Le secrétariat a informé l'Équipe spéciale que le Groupe de travail des Parties était convenu de distribuer le questionnaire sur l'application de la décision II/3 (intitulée: «Outils d'information électroniques et mécanisme d'échange d'informations») tous les trois ans au cours de la période intersessions. Le Président a conclu que le suivi de la mise en œuvre des recommandations pourrait servir de base aux activités futures de l'Équipe spéciale prévues dans le programme de travail au titre de la Convention. Il a invité les participants à la réunion à examiner si des activités supplémentaires étaient nécessaires pour appuyer le suivi.

33. Certaines délégations ont prôné la réalisation d'une enquête sur les stratégies nationales dans le domaine électronique et les politiques nationales et locales de participation par voie électronique en matière d'environnement dans l'ensemble de la région, afin de repérer les bonnes pratiques et les faiblesses dans la mise en œuvre des recommandations.

⁶ Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site www.veps3d.org.

IV. MÉCANISME D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS D'AARHUS

34. Le secrétariat a fait rapport sur la poursuite de l'élaboration du mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus⁷. Pour développer les analyses des besoins, des lacunes et des priorités en matière de renforcement des capacités, on avait changé la conception de la page d'accueil et du répertoire des ressources du site du mécanisme et de nouvelles fonctions de navigation et de classement y avaient été ajoutées. Les rapports nationaux sur la mise en œuvre avaient été intégrés dans une base de données interactive accessible par le biais du mécanisme et il avait été ajouté un formulaire en ligne protégé par un mot de passe pour la communication d'informations. Les Parties et les signataires de la Convention d'Aarhus pourraient soumettre leurs rapports concernant 2008 par voie électronique. Le mécanisme avait été relancé lors de la manifestation organisée par les commissions régionales en marge de la réunion annuelle de la Commission de la science et de la technique au service du développement, tenue le 24 mai 2007, à Genève.

35. L'Équipe spéciale a étudié le Projet de document d'orientation à l'intention des antennes nationales du mécanisme d'échange d'informations, qui à l'issue de la quatrième réunion avait été modifié et accueilli favorablement par le Groupe de travail des Parties. Le secrétariat a proposé de publier un nombre limité de copies papier de la version électronique actualisée du document d'orientation affichée sur le site Web de la Convention, en vue de distribuer ces copies aux antennes nationales et aux points d'information. Les membres de l'Équipe spéciale se sont accordés à dire qu'étant donné l'amélioration continue du site central du mécanisme d'échange d'informations, la publication du document d'orientation par voie électronique serait la garantie que les informations techniques qu'il contient sont précises et à jour.

36. Le représentant de An Taisce (Irlande) a fait état de la proposition du Ministre irlandais de l'environnement visant à confier à ENFO, Bureau irlandais d'information sur l'environnement, la responsabilité de l'établissement des antennes nationales du mécanisme d'échange d'informations. Il a demandé des renseignements sur les dépenses et les méthodes nécessaires à l'élaboration d'un portail Web national multilingue.

37. Le représentant de la Belgique a proposé de fournir des informations sur l'élaboration et les coûts de fonctionnement de l'antenne nationale belge du mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus⁸. L'antenne nationale belge avait reçu le prix de la «meilleure antenne nationale en 2007» lors du premier atelier sur le renforcement des capacités pour le mécanisme d'échange d'informations et les outils d'information électroniques (voir par. 39 et 40).

38. Le Président a salué l'offre de coopération entre les États membres et les ONG en faveur du développement, aux niveaux national et régional, du mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus.

⁷ Voir: <http://aarhusclearinghouse.unece.org>

⁸ Voir: <http://www.aarhus.be> (renvoyant à <https://portal.health.fgov.be/portal/page?pageid=118,8292438&dad=portal&schema=PORTAL>).

V. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

39. Le CRE a communiqué les résultats du premier atelier sous-régional sur le renforcement des capacités pour l'utilisation des outils d'information électroniques et le mécanisme d'échange d'informations, organisé par le secrétariat de la CEE en partenariat avec le CRE. Cet atelier était conçu à l'intention d'experts désignés par des organisations de la société civile et des États membres de la CEE n'appartenant pas à l'EOCAC, et plus particulièrement d'experts de l'Europe du Sud-Est. Il avait pour objectif d'aider les organismes publics et les ONG à créer leur portail Web national sur la Convention d'Aarhus et les questions qui s'y rapportent. L'atelier avait été suivi par 26 participants de 10 pays et du Kosovo (Serbie).

40. Les participants à l'atelier avaient formulé des recommandations sur les améliorations à apporter au document d'orientation sur le mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus (ECE/MP.PP/WG.1/2006/5/Add.1). Les administrateurs des antennes nationales devraient être clairement désignés et répertoriés dans le site central du mécanisme d'échange. Il conviendrait également de définir le mandat des contributeurs au site central et aux antennes nationales du mécanisme d'échange. Il faudrait que les antennes nationales bénéficient de l'aide technique de concepteurs de pages Web ou d'experts d'ONG désignés. Pour les ateliers futurs, il avait été recommandé d'organiser des séances spéciales distinctes sur les TIC, d'une part, et sur les questions de communication liées à un contenu, d'autre part.

41. Le CAREC a fait part des résultats du deuxième atelier des pays de l'EOCAC, tenu en anglais et en russe les 11 et 12 juin 2007 à Almaty (Kazakhstan). Avaient participé à l'atelier 27 experts de neuf pays de l'EOCAC, ainsi que des représentants du CRE et de CARNet.

42. Les participants à l'atelier avaient recommandé d'étoffer les informations en langue russe figurant dans le mécanisme d'échange afin que le contenu du site central soit accessible à un plus large public et en vue d'accroître la participation. Les participants étaient favorables au lancement de campagnes d'information sur le mécanisme d'échange et à l'établissement de brochures d'information et d'un manuel dans les langues nationales à l'usage des utilisateurs et des administrateurs des antennes nationales.

43. Depuis cet atelier, le CAREC et CARNet travaillaient en coopération avec la région de l'Asie centrale. La première étape de cette coopération comprenait l'élaboration d'un fascicule intitulé «CARNet: pratique de l'utilisation des outils d'information électroniques de la Convention d'Aarhus», publié en anglais et en russe par CARNet avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). CARNet et le CAREC avaient également entrepris, via le portail Web de CARNet, une campagne d'information sur des questions d'environnement, en collaboration avec les milieux d'affaires. Ce partenariat avait débouché sur la préparation d'un plan de travail biennal conjoint pour l'Asie centrale, qui comprenait une proposition d'établissement d'un manuel sur l'utilisation des outils électroniques pour appuyer la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus dans la région.

44. Le représentant de l'Espagne a fait savoir que les administrateurs de Green Spider⁹, réseau de communications sur l'environnement réunissant les États membres de l'Union européenne, les États candidats à l'adhésion, l'Islande, la Norvège et la Suisse, avaient organisé le 19 octobre 2007 à La Haye, dans le cadre de la réunion annuelle consacrée à Green Spider, un atelier sur la communication stratégique dans le contexte du mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus.

45. Le Vice-Président, M. Antoine Zahra (Malte), a présenté un compte rendu sur le système d'applications électroniques mis en place par la Malta Environment and Planning Authority (MEPA). La MEPA était l'organisme national chargé de l'aménagement du territoire et de la réglementation sur l'environnement, et gérait également les demandes de permis d'aménagement et de permis environnementaux. Les plans, les documents et la correspondance avec les divers acteurs intéressés étaient traités électroniquement pour chaque demande. Différentes plates-formes et technologies étaient regroupées en un système homogène grâce auquel les clients pouvaient visualiser les détails de la demande, soumettre leur demande de permis et acquitter les frais connexes en ligne, ainsi qu'envoyer et recevoir de la correspondance électronique, ce qui augmentait le degré de participation, l'efficacité et la transparence. Le traitement des procédures internes était aussi numérisé, de sorte que les documents produits en interne étaient enregistrés numériquement dans le système. Un système de sécurité axé sur l'attribution de rôles permettait aux utilisateurs titulaires de droits d'accès de nature diverse d'interagir avec le système dans un environnement Web sécurisé.

46. Le représentant du Forum WiMAX (Fédération de Russie), organisation commerciale, a décrit les efforts d'information déployés par son organisation, pour faire prendre conscience du développement de la téléphonie mobile. Il a montré un film sur l'expansion rapide à l'échelle mondiale des technologies de la communication sans fil.

47. Le Président a remercié les organisateurs de l'atelier ainsi que les administrateurs du réseau Green Spider d'avoir prêté leur concours aux ateliers de renforcement des capacités et d'avoir mis sur pied un atelier sur la communication stratégique.

**VI. ACTIVITÉS FUTURES ENVISAGEABLES CONCERNANT LES OUTILS
D'INFORMATION ÉLECTRONIQUES, DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DE TRAVAIL ÉTABLI AU TITRE
DE LA CONVENTION POUR LA PÉRIODE
TRIENNALE 2009-2011**

48. Le Président a invité l'Équipe spéciale à étudier les éléments susceptibles de figurer dans le programme de travail au titre de la Convention pour la période triennale 2009-2011. Il a expliqué qu'à sa huitième réunion, le Groupe de travail des Parties avait chargé son Bureau d'élaborer un projet de décision portant sur la question des travaux futurs dans ce domaine, en tenant compte des vues exprimées par l'Équipe spéciale à sa sixième réunion, aux fins de le soumettre à la Réunion des Parties pour adoption.

⁹ http://ec.europa.eu/environment/networks/greenspider/index_en.htm.

49. L'Équipe spéciale est convenue de recommander au Bureau que son mandat soit prorogé et remanié pour y inclure les domaines suivants:

a) Définition des besoins, des obstacles et des solutions concernant l'accès électronique à l'information, y compris dans le domaine de la participation du public et de l'accès à la justice, et mise en œuvre des solutions définies;

b) Poursuite de l'élaboration et de l'utilisation du questionnaire sur l'application des recommandations figurant dans la décision II/3 au cours de la période intersessions, comme l'avait déjà proposé l'Équipe spéciale avec le soutien du Groupe de travail (ECE/MP.PP/WG.1/2007/L.3/Add.2, par. 6 et ECE/MP.PP/WG.1/2007/2, par. 47), y compris la réalisation d'une enquête sur les stratégies nationales pertinentes en matière d'accès électronique à l'information;

c) Ateliers de renforcement des capacités et cours de formation sur le mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus et les outils d'information électroniques, et facilitation des partenariats créés en vue d'activités de renforcement des capacités;

d) Mise en œuvre de projets pilotes ou soutien à la mise en œuvre de tels projets, par exemple en facilitant la collecte de fonds;

e) Établissement, remaniement et présentation en ligne de documents d'orientation, en fonction des besoins, par exemple orientation sur les outils électroniques à utiliser aux fins de l'application de la Convention, conseils sur la mise en œuvre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, document d'orientation sur le mécanisme d'échange d'informations destiné aux antennes nationales et autres points d'information; et cours sur la Convention dispensés en ligne, à l'intention des membres des délégations et des acteurs intéressés;

f) Actualisation et enrichissement du recueil des bonnes pratiques (études de cas) en matière d'accès et de participation en ligne;

g) Appui en vue de l'amélioration du système de communication d'informations en ligne dans le cadre du mécanisme d'échange d'Aarhus;

h) Fourniture d'une assistance technique visant à soutenir le développement des antennes nationales du mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus;

i) Suivi des avancées techniques, par exemple de l'évolution des technologies permettant un contrôle par la communauté, qui pourraient à l'avenir avoir des retombées sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice, et qui favorisent l'exploitation et/ou l'étude de synergies avec d'autres initiatives régionales (par exemple INSPIRE, système de partage d'informations sur l'environnement, suivi régional du SMSI, initiative du Conseil de l'Europe en faveur de la participation en ligne, initiative du Conseil européen en faveur de la justice électronique);

j) Mise en place de stratégies de communication fondées sur l'utilisation des outils électroniques, y compris les méthodes et mesures visant à cerner les catégories d'utilisateurs des informations sur l'environnement et leurs besoins spécifiques afin de concevoir des services électroniques ciblés sur ces besoins, et faire ainsi progresser la mise en œuvre de la Convention;

k) Réunions d'experts, telle la miniconférence, aux fins de l'échange d'informations sur les bonnes pratiques.

50. L'Équipe spéciale est aussi convenue de recommander qu'à la troisième réunion des Parties, la possibilité soit donnée de mener des activités tendant à renforcer la sensibilisation à l'utilisation des outils d'information électroniques. Par ailleurs, les Parties devraient reconnaître le rôle important des portails offrant un forum de discussion entre les acteurs intéressés sur les questions liées à l'environnement et la nécessité de doter de tels portails de ressources suffisantes.

51. Le représentant de la Commission européenne a proposé la tenue d'une réunion entre la CE, le secrétariat et les antennes nationales du mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus afin de trouver des moyens de développer des synergies entre la Convention et la directive INSPIRE. Le réseau pour la mise en œuvre et le contrôle de l'application du droit de l'environnement de l'Union européenne (réseau IMPEL), réseau informel établi entre des autorités compétentes en matière d'environnement des États membres de l'UE, de pays en voie d'adhésion et de pays candidats à l'UE, ainsi que de la Norvège, pourrait également constituer un forum utile pour l'échange d'informations sur la mise en œuvre et le contrôle de l'application de la directive INSPIRE.

52. L'Équipe spéciale a pris note des difficultés liées au fait que ses travaux s'étaient pour l'essentiel déroulés en anglais et elle a apprécié les occasions où des services d'interprétation avaient été fournis. Elle a recommandé que, dans la mesure du possible, ses travaux puissent bénéficier de services d'interprétation et de traduction.

VII. CLÔTURE DE LA RÉUNION

53. Le Président a remercié les membres des délégations de leur travail remarquable et le secrétariat pour son soutien aux travaux de l'Équipe spéciale et l'organisation de la miniconférence, et a prononcé la clôture de la réunion.
